

Vandœuvre, le 16 mai 2003
Lge 2003/2007 CM 01

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

En application :

- de l'arrêté du Conseil d'Etat du 26 février 2003,
- des directives du département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement des 7 mars et 2 mai 2003,
- de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

je convoque

LE CONSEIL MUNICIPAL

pour le

lundi 2 juin 2003 à 19h00
dans la salle des combles de la mairie

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance par le doyen d'âge
2. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat validant les élections des conseils municipaux du 30 mars 2003, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 23 avril 2003
3. Prestation de serment des conseillers municipaux - appel par ordre alphabétique - entre les mains du doyen d'âge

Pause

4. Election du bureau du conseil municipal :
 - président du conseil municipal
 - vice-président du conseil municipal
 - secrétaire du conseil municipal
5. Entrée en fonction du conseil municipal
6. Prestation de serment du doyen d'âge entre les mains du président du conseil municipal
7. Répartition des fonctions et délégation des compétences, entre le maire et les adjoints, selon art. 44, chiffres 1 à 4, de la loi sur l'administration des communes
8. Désignation des diverses commissions
9. Désignation des membres des diverses commissions, nomination de leurs président et vice-président
10. Divers et propositions individuelles
11. Dates des prochaines séances

Janine HAGMANN
Maire